



Blocage succession mère pour succession père

Par **alcyn945**, le **26/09/2012** à **12:05**

Bonjour, rnrnrnrnrInscrit : 24/09/2012rnMessages : 5
bonjour, rnnotre notaire bloque l'argent de ma mère décédée en 2008 pour la succession de mon père qui est lui aussi décédé en 2006
rnEn as-tu-il le droit? rnIl argumente en disant que l'argent de ma mère (somme à diviser en 5) doit servir à compenser ceux qui seraient qui ne seraient pas au même niveau que les autres lors de la succession de mon père (terrains+ maison) rnmerci pour vos réponses